

PPRT de la zone industrialo-portuaire du Havre : mise en place d'une information préventive

Un nouveau panneau va apparaître sur la zone industrialo-portuaire du Havre (ZIP du Havre), à **partir du 22 février 2021**. Encore inconnu du grand public, ce panneau a pour objet **l'information préventive** des usagers entrant dans une zone de danger potentiel.



- Direction territoriale du Havre -
Publié le 23 Février 2021



En effet, la ZIP du Havre compte 16 sites SEVESO. A ce titre, elle est soumise à un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT : voir ci-dessous). Parmi les mesures de ce plan figure l'obligation d'informer les usagers des voiries du domaine portuaire.

Le panneau sera implanté sur une vingtaine de points entrants de la ZIP ainsi qu'à ces
URL of the page: <https://www.haropaport.com/fr/actualites/pprt-de-la-zone-industrialo-portuaire-du-havre-mise-en-place-dune-information-preventive>

□ Le panneau sera imprimé sur une vingtaine de points entrants de la ZIP, ainsi qu'à ses abords sur la commune de Gonfreville-l'Orcher.

Ce travail de déploiement est le fruit d'un partenariat entre l'État, HAROPA – Port du Havre, SYNERZIP-LH, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et ses communes concernées, notamment celle de Gonfreville-l'Orcher, et les gestionnaires routiers. Il participe à la mise en œuvre du PPRT et à la promotion de la culture de la sécurité sur le territoire.

Pour mémoire, le plan de prévention des risques technologiques de la zone industrialo-portuaire du Havre, prescrit le 17 février 2010 et approuvé le 17 octobre 2016 par le préfet, est un outil réglementaire qui participe à la politique de prévention des risques industriels en provenance des établissements classés « SEVESO seuil haut ». Il a pour objet essentiel de limiter les conséquences, sur les personnes, des accidents susceptibles de survenir dans les installations « SEVESO seuil haut ».

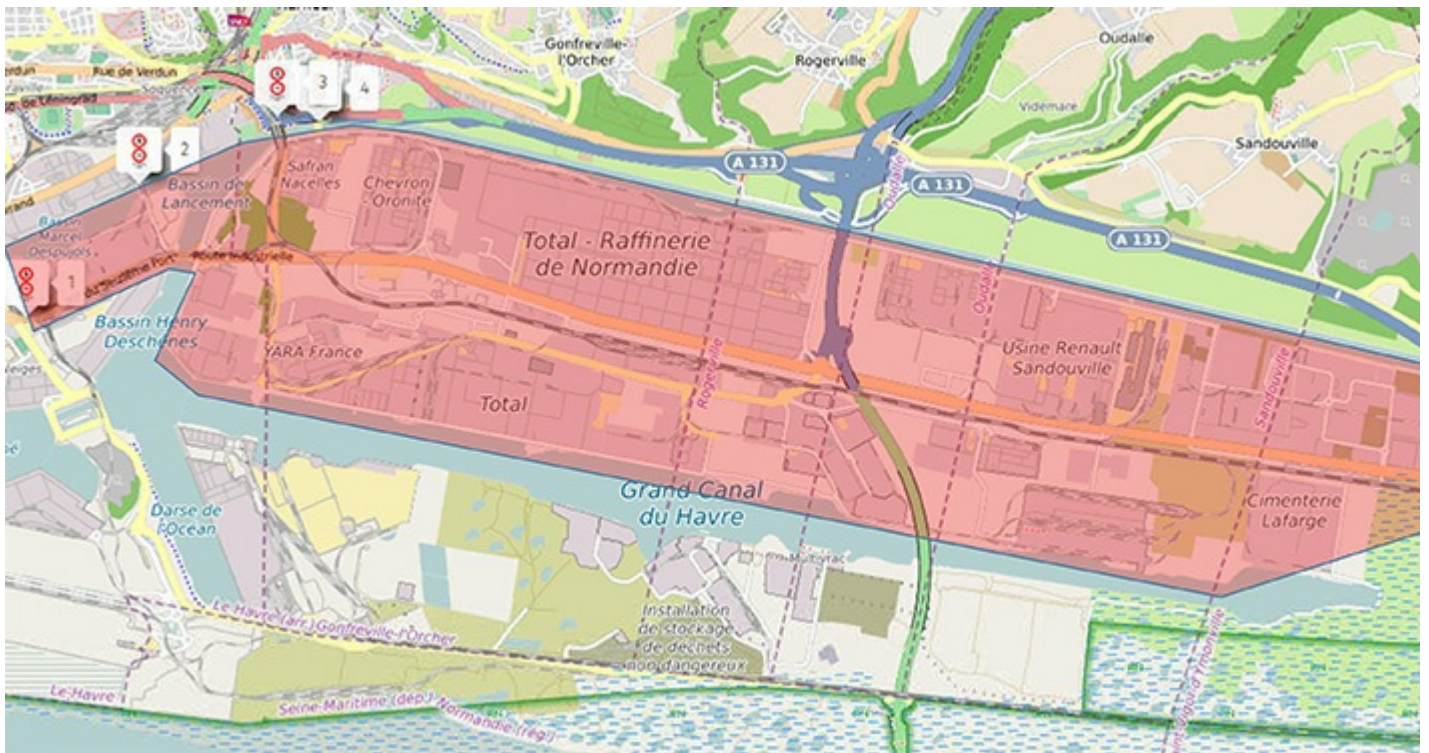
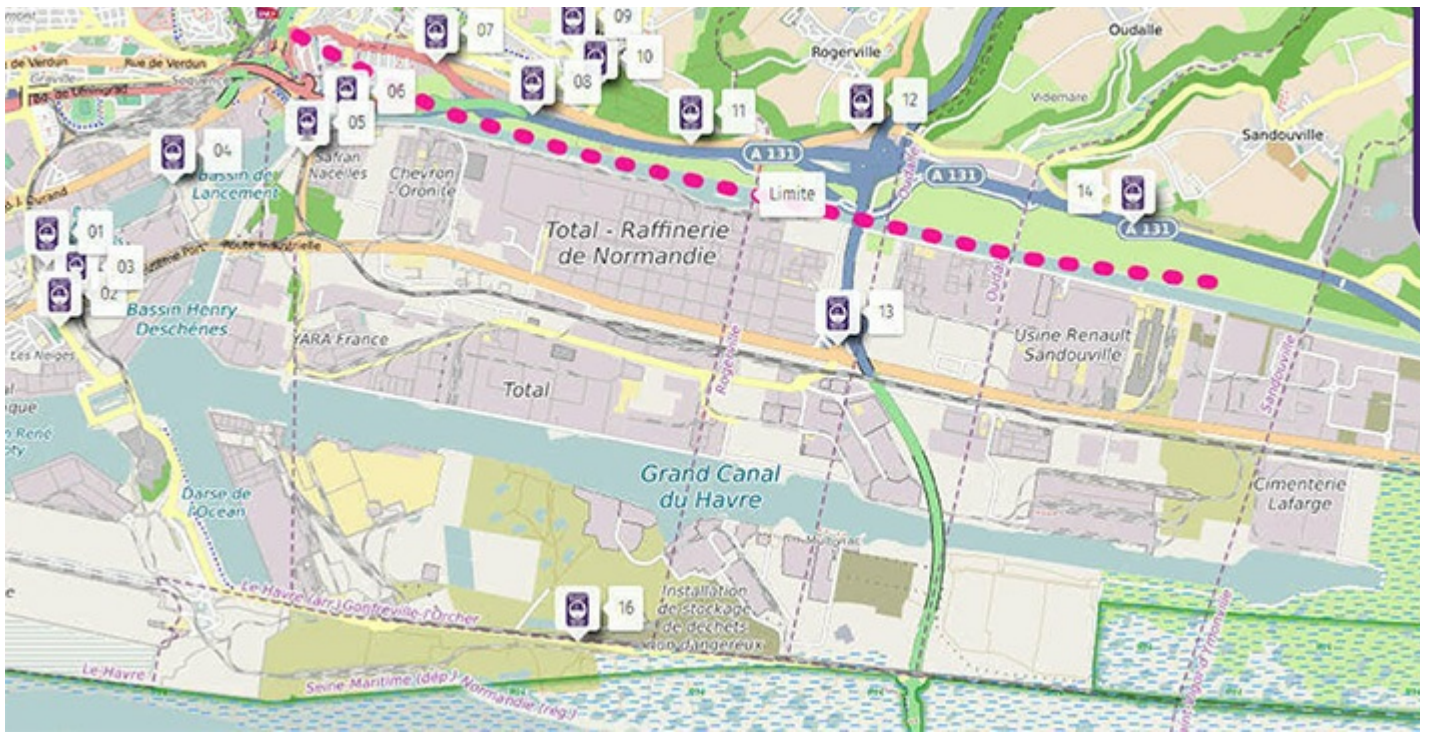
Pour répondre à cet objectif, le PPRT permet :

- ▶ de contribuer à la réduction des risques à la source ;
- ▶ d'agir sur l'urbanisation existante et future afin de limiter et de protéger les personnes des risques résiduels ;
- ▶ de promouvoir la culture commune de la sécurité comme premier principe de protection des personnes.

S'agissant plus particulièrement des déplacements sur la ZIP, les mesures du PPRT comprennent :

- ▶ l'interdiction de se stationner sur certaines routes de la ZIP (dans les zones de risques les plus importants) ;
- ▶ la limitation de l'accès à la ZIP, voire l'interdiction de certaines voiries, pour les déplacements non nécessaires :
 - ⇒ limitation du transit via les ponts rouge d'un côté et 7bis et 8 de l'autre ;
 - ⇒ interdiction des piétons et vélos sauf accès aux entreprises (livraison, réunions ou domicile-travail) ;
 - ⇒ information dans les bus et aux arrêts de transport en commun ;
 - ⇒ information des usagers qu'ils entrent dans une zone de danger potentiel au moyen des panneaux prochainement implantés.





URL of the page: <https://www.haropaport.com/fr/actualites/pprt-de-la-zone-industriale-portuaire-du-havre-mise-en-place-dune-information-preventive>